

Ordre du jour n° ABREUNION DU BUREAU DU 30 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N°B18/117

AVIS DU BUREAU SUR LES CONVENTIONS ET AVENANTS PRESENTÉS
LORS DE LA SEANCE DU PRESENT BUREAU

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), et notamment son article 10 ;
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{ER} décembre 2017 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général,

Considérant que :

- En application de la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{ER} décembre 2017, les conventions d'études et de veille foncière répondant aux conditions définies, sont approuvées par le Directeur Général après avis du Bureau,

Sur propositions du Président :

- Les Conventions d'Etudes et de Veille Foncières et avenants présentées pour avis ce jour, reçoivent un avis **FAVORABLE** du Bureau (liste en pièce jointe),

La Directrice Générale

Florence HILAIRE

Le Secrétaire général
pour les affaires régionales
Auvergne-Rhône-Alpes

Guy LÉVI

Le Président

Hervé REYNAUD

0 6 DEC. 2018

Conventions d'études et de veille foncière soumises au Bureau Réunion du 30 novembre 2018

Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec les Partenaires	Axe du PPI	MOTIF D'EXAMEN PREALABLE EN BUREAU					Durée si # 4 ans	Etudes : montant en K€	Charge EPORA %	AVIS Bureau
		Absence PLU- SCOT	ICPE	SRU	Travaux mise en sécurité	Autre				
Avenant N° 4 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière - Commune de Le Teil et la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron - OPAH RU (07E001)	2	X					6	-	-	<i>Favorable</i>
Avenant N° 4 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière - Commune de Marsaz et la Communauté d'Agglomération Arche Agglo - Centre Bourg (WS07)	2					X		-	-	<i>Favorable</i>
Avenant N° 2 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière - Commune de Chabeuil - Centre Bourg (26E014)	2		X	X			6	-	-	<i>Favorable</i>
Convention d'Etudes et de Veille Foncière - Commune de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération - Secteur Pegeron (00B080)	2					X		15 K€	50%	<i>Favorable</i>
Convention d'Etudes et de Veille Foncière - Commune de Rive de Gier et Saint Etienne Métropole - Entrée Est - Zi Couzon (42B053)	1		X					30 K€	50%	<i>Favorable</i>
Avenant N° 2 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière - Commune de Savigneux et Loire Forez Agglomération - Site Derichebourg (42G040)	2		X				2	-	-	<i>Favorable</i>